

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ (à partir de la délibération n°3), Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur RIGAUD), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE).

ABSENTS :

Madame BRISSEZ jusqu'à la délibération n°2 incluse
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Madame PONCET

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

**2023.05.31 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À
L'ASSOCIATION « LES AMIS DE SAINT GERMAIN ET SON CHÂTEAU »**

(Rapporteur : Aurélie PETIT)

Nomenclature : 7.5.3 Subventions accordées à des associations

Par convention de partenariat, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey confie à l'association « Les Amis de Saint Germain et son Château » la mission d'entretien et nettoyage du site castral médiéval de Saint-Germain comme détaillé dans l'article 2 de ladite convention :

« L'association se chargera du nettoyage du site [...] en veillant à le rendre propre et agréable pour les visiteurs, accueillant, et en maintenant les espaces de circulation dégagés :

- ramassage régulier des papiers, débris éventuels, branches mortes,
- débroussaillage : entretien et maintien des cheminements et sentiers pédestres »

A ce titre, une subvention de 1 000 € a été prévue au budget primitif 2023 de la commune. Cependant, en raison de la taille et des caractéristiques du site, des investissements et remplacements en matériel périodiquement nécessaires pour assurer cette mission, il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association une subvention complémentaire, de 1 750 €.

Ainsi, l'association pourra acquérir des outils plus adaptés à la tonte et au débroussaillage de ce site inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

De même, l'association s'assurant de la restauration des objets métalliques découverts lors des fouilles sur le site (et propriété de la commune), il est proposé de participer au financement de la dernière opération en date, réalisée en 2022, à hauteur de 1 400 €.

Il s'agit de monnaies médiévales, carreaux d'arbalète, boucles de ceintures, éperons, etc. qui sont stabilisés au sein d'un laboratoire spécialisé.

Ainsi le montant total de la subvention versée à l'association des Amis de Saint Germain s'élèverait au total à la somme de 3 150 €.

La Commission Municipale Culture et Patrimoine, lors de sa séance en date du 28 novembre 2023 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, Programmation et Économie, lors de sa séance en date du 28 novembre 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le versement de la subvention à l'association « Les Amis de Saint Germain et son Château » ;
2. **D'IMPUTER** la dépense au budget principal nature 65748 de l'année 2023.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 08 DEC. 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance

